

**SUBDÉLÉGATION DE POUVOIRS  
DIRECTION DES SERVICES GÉNÉRAUX – PÔLE RESTAURATION**

---

Vu la délégation de pouvoirs, ci-annexée, accordée le 2 janvier 2019 par Monsieur Stéphane FRATACCI, Directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France (CCIR),

Je soussigné, M. Pascal FRANCINEAU, Responsable du pôle restauration de la Direction des services généraux (DSG), donne dans les mêmes termes subdélégation de pouvoirs à M. Bruno BOTELLA, en qualité de Directeur de la DSG, qui l'accepte, à l'effet d'assurer pendant mes absences de la Région Ile-de-France et d'éventuels congés, la santé et la sécurité des personnes et des biens au sein du :

**Pôle RESTAURATION.**

Le subdélégué déclare avoir une parfaite connaissance des droits et obligations qui résultent de la délégation de pouvoirs susvisée, consentie par M. Stéphane FRATACCI, Directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France (CCIR), et qui lui sont transférés à compter de ce jour dans les domaines ci-dessus précisés.

Fait à Paris, le 2 janvier 2019 en un exemplaire

Le Primo-Délégué

*signé*

M. Stéphane FRATACCI